Ouverture de crédit exercice 1963

appr. 16.7.64

Le Conseil Municipal autorise l'ouverture de crédits complémentaires concernant les comptes suivants pour régularisation de l'exercice 1963.

1°) Dépenses

Compte 214 -	acquisitions de meubles	frs	1.555,35
Compte 27 -	avance sur consommation électrique	frs	30.-
Compte 64 -		frs	548,40

2°) Recettes

Compte 25 -	prêt à + d'un an	frs	154.69
Compte 721 -	Rente perpétuelle B.A.S.	frs	5.-